

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNEREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-066

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

DÉLIBÉRATION : 2025-066
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : DRISS SAÏD

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

1 Créations de postes dans le cadre de l'adaptation des services aux besoins de la collectivité

Les créations suivantes auront comme date d'effet le 1^{er} juillet 2025

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence
Education	6 ATSEM	35/35 ^{ème}	ATSEM
Education	16 animateurs enfance	28/35 ^{ème}	Adjoint d'animation
Education	Agent polyvalent entretien restauration	31,5/35 ^{ème}	Adjoint technique
Education	Agent polyvalent entretien restauration	24.5/35 ^{ème}	Adjoint technique
Education	Agent polyvalent entretien restauration	28/35 ^{ème}	Adjoint technique
Education	3 Agents polyvalents entretien restauration	29.75//35 ^{ème}	Adjoint technique
Education	2 Agents polyvalents entretien restauration	31.5/35 ^{ème}	Adjoint technique
Education	Agent polyvalent entretien restauration	33.25/35 ^{ème}	Adjoint technique

Les agents seront recrutés par la voie statutaire, conformément aux décrets particuliers régissant les cadres d'emploi concernés ; ils peuvent le cas échéant, être recrutés par la voie contractuelle en application des dispositions des articles L. 332-8-1° et L. 332-8-2° du code général de la fonction publique :

- lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient,
- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

2 Création d'un poste afin de corriger une erreur de temps de travail lors de la création du poste en CM du 31/03/2025 à la suite de la campagne de promotion interne 2024-2025

Création au 1^{er} juillet 2025

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence
Education	Référent entretien	33,25/35 ^{ème}	Agent de maîtrise

L'agent sera recruté par la voie statutaire, conformément aux décrets particuliers régissant les cadres d'emploi concernés ; ils peuvent le cas échéant, être recrutés par la voie contractuelle en application des dispositions des articles L. 332-8-1° et L. 332-8-2° du code général de la fonction publique :

- lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient,
- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3 Créations de postes dans le cadre d'une nouvelle organisation de service

Création au 1^{er} juillet 2025

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence
DJSAS	Agent des équipements sportifs	35/35 ^{ème}	Adjoint technique
DJSAS	Animateur socioculturel	35/35 ^{ème}	Animateur
DAC	Assistant Administratif	35/35 ^{ème}	Adjoint administratif ou rédacteur

L'agent sera recruté par la voie statutaire, conformément aux décrets particuliers régissant les cadres d'emploi concernés ; ils peuvent le cas échéant, être recrutés par la voie contractuelle en application des dispositions des articles L. 332-8-1° et L. 332-8-2° du code général de la fonction publique :

- lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient,
- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

4 Créations de postes d'animateurs périscolaires inférieur à 50% afin d'atteindre les taux d'encadrement au sein des écoles élémentaires sur les temps du midi

Les créations suivantes auront comme date d'effet le 1^{er} juillet 2025

- Dans le cadre de l'article L. 332-8-5 du code général de la fonction publique qui permet la création d'Emplois permanents pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%, création de 14 postes permanents d'une durée maximale de 3 ans et renouvelables dans la limite totale de 6 ans

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence
Education	13 animateurs périscolaires	20.31%	Adjoint d'animation
Education	Animateur périscolaire	20.31%	Adjoint d'animation

5 Création de postes non permanents pour renforcer les équipes

Il s'agit de répondre à un **accroissement temporaire d'activité** ou un **accroissement saisonnier d'activité** (Article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique).

Dans un souci de continuité de service, ces contrats peuvent être conclus pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Lorsque les agents sont recrutés pour une courte durée et/ou sur une durée hebdomadaire inférieure à un temps complet, les agents pourront être rémunérés à l'heure.

Les créations suivantes auront comme date d'effet le 1^{er} juillet 2025.

Direction	Nombre de postes et quotité	Cadre d'emplois de référence/ Fonctions
DG	1 poste à 100%	Concepteur graphique /technicien
Solidarité	1 poste 100%	Psychomotricien/ catégorie A
Solidarité	1 poste 100%	Educateur spécialisé/Catégorie A
Solidarité	1 poste 100%	Adjoint technique/agent d'entretien crèche
DSGO	1 poste 100%	Chargé de suivi des assemblées/rédacteur

6 Suppression de postes dans le cadre de l'adaptation des services aux besoins de la collectivité

Les suppressions suivantes auront comme date d'effet le 1^{er} juillet 2025

Services	Fonctions	Quotités	Cadres d'emplois de référence
Education	ATSEM	17,5/35 ^{ème}	ATSEM
Education	5 ATSEM	28/35 ^{ème}	ATSEM
Education	Agent polyvalent entretien animation	22,75/35 ^{ème}	Adjoint technique
Education	Agent polyvalent entretien restauration	22,75/35 ^{ème}	Adjoint technique

Education	Agent polyvalent entretien restauration	26.25/35 ^{ème}	Adjoint technique
Education	3 Agents polyvalents entretien restauration	28//35 ^{ème}	Adjoint technique
Education	2 Agents polyvalents entretien restauration	29.75/35 ^{ème}	Adjoint technique
Education	Agent polyvalent entretien restauration	31.5/35 ^{ème}	Adjoint technique
Education	Animateur enfance	17,5/35 ^{ème}	Adjoint d'animation
Education	Animateur enfance	19,25/35 ^{ème}	Adjoint d'animation
Education	Animateur enfance	19,6/35 ^{ème}	Adjoint d'animation
Education	4 Animateurs enfance	21,35/35 ^{ème}	Adjoint d'animation
Education	3 Animateurs enfance	24/35 ^{ème}	Adjoint d'animation
Education	Animateur enfance	23,1/35 ^{ème}	Adjoint d'animation
Education	3 Animateurs enfance	28/35 ^{ème}	Adjoint d'animation

7 Suppression d'un poste afin de corriger une erreur de temps de travail lors de la création du poste en CM du 31/03/2025 à la suite de la campagne de promotion interne 2024

Suppression au 1^{er} juillet 2025

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence
Education	Référent entretien	35/35 ^{ème}	Agent de maîtrise

8 Suppressions de postes dans le cadre d'une nouvelle organisation

Les suppressions suivantes auront comme date d'effet le 1^{er} juillet 2025

Services	Fonctions	Quotités	Cadres d'emplois de référence
DJSAS	1 Responsable d'Unité Est	35/35 ^{ème}	Agent de maîtrise

DJSAS	1 Responsable d'Unité Bourg	35/35 ^{ème}	Adjoint technique
DJSAS	1 poste de chargé d'accueil CSC	35/35 ^{ème}	Adjoint administratif

Vu les avis émis par le comité social territorial en sa séance du 4 juin 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder aux créations et aux suppressions des postes susvisés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois permanents,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à prendre toute disposition relative à l'application de ces décisions au personnel concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

37 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025